



Syndicat Mixte des Mobilités  
de l'Aire Grenobloise

*Aire Grenobloise, mercredi 24 juin 2026*

*Information Presse*

## **Qualité de l'air : Mesures spéciales.**

Le SMMAG mobilisé pour faciliter les déplacements  
des habitants de l'aire grenobloise

**À la suite de l'activation par la Préfecture de la procédure concernant les épisodes de pollution sur l'aire grenobloise**, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) met en place plusieurs mesures destinées à accompagner les habitants dans leurs déplacements.

Conformément aux dispositions préfectorales, des **restrictions de circulations sont désormais en vigueur** sur le territoire, tandis que la **vitesse maximale est abaissée à 70 km/h** sur l'ensemble des axes routiers concernés.

Afin de faciliter l'accès aux transports collectifs et aux services de co-voiturage et de déplacement cyclable, le SMMAG met en place à compter du jeudi 25 juin 2026 les mesures suivantes :

- **Le ticket pour un voyage sur M réso sera valable toute la journée**, sur l'ensemble du réseau, y compris pour les déplacements intra-Voironnais et intra-Grésivaudan.
- **Une semaine de location Mvélo+ sera offerte** aux habitants qui le souhaite.
- **Le service M covoit' RDV sera gratuit pour l'ensemble des passagers** qui solliciteront le service.

L'ensemble de ces dispositions visent à offrir aux habitants des solutions simples et accessibles pour adapter leurs déplacements pendant toute la durée de l'épisode de pollution.

Les élus et les agents du SMMAG restent pleinement mobilisés pour assurer la continuité du service public de la mobilité et accompagner les usagers durant cet épisode provisoire.

# PIC DE POLLUTION



Sylvain LAVAL, Président du SMMAG

## Contact presse

Anthony DE MAÑAS  
anthony.demanas@smmag.fr  
04 85 59 91 35 – 06 72 21 76 95